



CERTIFICATION DES CACAOCULTEURS ET TRANSFORMATIONS SOCIALES DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GONATÉ : CAS DE LA SCOOPS CABAG EN CÔTE D'IVOIRE

Koffi KONAN

Université Jean Lorougnon Guédé de Dalo, Côte d'Ivoire

konankoffi_456@yahoo.fr

Résumé : En réponse aux nombreuses difficultés, qui minent la filière cacao en Côte d'Ivoire, la politique de certification a été adoptée et diffusée auprès des organisations agricoles et des cacaoculteurs. Dans cette optique, la SCOOPS CABAG et environ 1054 producteurs de la Sous-Préfecture de Gonaté se sont inscrits dans ce processus de certification. Malgré les bénéfices attendus de la certification, de nombreux cacaoculteurs dans cette localité éprouvent des difficultés à intégrer ce processus. L'objectif de cette étude est donc d'analyser l'impact de la certification sur la qualité de la production, les conditions de vie et de travail des cacaoculteurs affiliés à la SCOOPS CABAG. Inscrite dans l'approche mixte, la grille de lecture, la grille d'observation, le guide d'entretien et le questionnaire sont les outils, qui ont été mobilisés pour la collecte de données auprès de 218 acteurs de la filière. Appuyée par l'analyse de contenu et encodée sociologiquement par la théorie du changement social et celle de l'adoption et de la diffusion des innovations technologiques, cette étude montre les raisons pour lesquelles des cacaoculteurs peinent à s'inscrire dans le processus de certification. Aussi cette étude est-elle parvenue à montrer que la certification a contribué à un traitement différencié des acteurs de la filière, à des transformations sociales et à constituer une économie sociale, qui a permis de booster le développement économique et social de la Sous-Préfecture de Gonaté.

Mots clés : Certification, Transformation sociale, Cacao, Cacaoculteurs, Côte d'Ivoire

CERTIFICATION OF COCOA FARMERS AND SOCIAL TRANSFORMATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GONATÉ: CASE OF SCOOPS CABAG IN IVORY COAST

Abstract: In response to the numerous difficulties, that undermine the cocoa sector in Côte d'Ivoire, the certification policy was adopted and disseminated to agricultural organizations and cocoa farmers. With this in mind, SCOOPS CABAG and around 1054 producers from the Sub-Prefecture of Gonaté have registered in this certification process. Despite the expected benefits of certification, many cocoa farmers in this locality experience difficulty integrating this process. The objective of this study is therefore to analyze the impact of certification on the quality of production, living and working conditions of cocoa farmers affiliated with SCOOPS CABAG. Part of the mixed approach, the reading grid, the observation grid, the interview guide and the questionnaire are the tools, that were used to collect data from 218 stakeholders in the sector. Supported by content analysis and sociologically encoded by the theory of social change and that of the adoption and diffusion of technological innovations, this study shows the reasons why cocoa farmers struggle to register in the certification process. This study also succeeded in showing that certification contributed to differentiated treatment of actors in the sector, to social transformations and to the creation of a social economy, which made it possible to boost the economic and social development of the Sub-Prefecture of Gonaté.

Keywords: Certification, Social transformation, Cocoa, Cocoa farmers, Côte d'Ivoire

Introduction

Depuis son accession à l'indépendance, en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour un modèle de développement, l'économie de plantation (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, 1985) qu'elle a héritée de l'administration coloniale. Ce choix de la politique de son développement économique et social focalisé principalement sur l'agriculture a fait d'elle le troisième pays producteur du café et le premier producteur du cacao. En sa qualité de premier producteur du cacao, elle n'a pas cessé d'accroître au fil des années ses productions en dépit des nombreuses crises socio-politiques et des mouvements sociaux auxquelles elle fait face depuis la période post-coloniale jusqu'à nos jours. En effet, selon un rapport de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) publié en 2014, « la filière cacao en Côte d'Ivoire contribue pour environ un tiers aux recettes d'exportation du pays et 20% à la création de la richesse nationale » (BCEAO, 2014, p.5). Dans ce même rapport, la BCEAO (op.cit.) a indiqué que la production cacaoyère constitue « un peu plus de 32% des parts du marché » (BCEAO, ibidem). A ce titre, la culture du cacao se présente comme une culture pérenne et incontournable pour l'économie ivoirienne. Aussi participe-t-elle efficacement à la lutte contre la pauvreté, le chômage, « faisant ainsi l'objet d'un intérêt majeur à l'échelle mondiale » (BCEAO, ibidem).

Présentée comme le « poumon » de l'économie ivoirienne, la filière cacao en Côte d'Ivoire a enregistré au cours des années 1990, subséquemment à la conjoncture et à la crise de l'emploi, la ruée de plusieurs jeunes ivoiriens et allogènes vers la création et l'entretien des plantations de cacao. Cette orientation politique a montré des résultats positifs jusqu'à présent, avec des niveaux de production jugés satisfaisants. Dans le rapport de la BCEAO, cité plus haut, il est également mentionné que sur dix années successives, c'est-à-dire de : 2000 à 2011, la Côte d'Ivoire a produit environ 1,4 million de tonnes de cacao (BCEAO, op.cit.). Il est également notifié dans ce même rapport de la BCEAO, que pendant « [...] la campagne de 2017-2018, la Côte d'Ivoire a enregistré une production de 2.02 millions de tonnes, une production en hausse de 40% depuis 2012. Par ailleurs, pour la campagne 2018-2019, elle a enregistré 2 millions de tonnes », cité par J.M. Kounandi (2019, 22/07/2019)¹. En 2021, la production du cacao a connu une augmentation « de 5,85% passant de 2,2 millions de tonnes en 2021 à 2,4 millions de tonnes en 2022 [...] ». Aussi F.W. Yao (2023) précise-t-il qu'à cette même période, « les exportations de cacao ont également connu une hausse ». (F. W. Yao, op.cit., 05/04/2023)².

¹ https://www.sikafinance.com/marches/cote-divoire-la-production-de-cacao-passe-le-cap-de-2-millions-de-tonnes_18141#:~:text=La%20C%C3%B4te%20d'Ivoire%20confirme,2012%20selon%20les%20donn%C3%A9es%20officielles.

² <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c%C3%B4te-d-ivoire-la-production-de-cacao-en-hausse-de-5-85-/2864764#>



En dépit des efforts et des performances réalisées par les organisations paysannes et les cacaoculteurs, des rapports sont produits par des médias américains, des ONG nationales et internationales dans le but de dénoncer le caractère éthique de la production cacaoyère en Côte d'Ivoire. Ces organisations majoritairement aidées par la presse des USA³ posent le problème du non-respect des normes du travail des enfants dans les plantations de cacao. C'est dans cette perspective que K. C. Gboko (2019), dans un rapport, pour le compte de l'Agence Française de Développement (AFD) (2019), a présenté les conditions de travail dans les plantations de cacao et la question liée à la déforestation. À cet effet, il a affirmé en substance, qu'en Côte d'Ivoire, la production du cacao est sujet à polémique et : « [...] génère des problèmes sociaux liés aux mauvaises conditions de travail des enfants ainsi que des problèmes environnementaux dus à la déforestation, à la perte de la biodiversité et l'usage d'intrants chimiques » (K.C. Gboko, op.cit., p.3). Ainsi les plaintes de ces médias et de ces organisations sont-elles légitimées par la présence des enfants dans les plantations et par conséquent leur implication dans la production du cacao ivoirien. Outre la problématique liée à l'implication des enfants dans la production du cacao en Côte d'Ivoire, subsiste la question de l'utilisation des parcs nationaux et des aires protégées comme espaces sociaux de production de plusieurs milliers de tonnes de cacao comptabilisés dans le PIB du pays. Toute chose, qui porte du discrédit sur la valeur morale et éthique du cacao produit dans les plantations et de ses dérivés produits par les chocolatiers en Côte d'Ivoire.

Au regard de ces différents constats qui posent le problème de la crédibilisation du cacao ivoirien au niveau international, les autorités ivoiriennes ont mis en œuvre à partir de 2011, plusieurs actions et campagnes de sensibilisation. Les actions et campagnes menées portent à justifier la présence des enfants dans les plantations de cacao, qui se situe dans un contexte de socialisation impulsé par la culture africaine et partant, de la validité de la qualité du cacao produit en Côte d'Ivoire. Parmi ces actions, subsistent les nombreuses visites de la première Dame ivoirienne, Dominique Ouattara, aux USA pour défendre le processus de production du cacao, y compris l'adoption des innovations technologiques œuvrant dans le sens de la certification du cacao ivoirien. En effet, la politique de certification a été adoptée et diffusée auprès des organisations paysannes en général et celles productrices du cacao en particulier. Pour ce faire, l'accent [a été] mis sur la création d'un système de financement au profit des producteurs, l'amélioration de leurs conditions de vie et leur formation aux techniques de production durable (BCEAO, op.cit., p.5). Ainsi, plusieurs organisations paysannes,

³ <http://www.cacao.gouv.ci/index.php?rubrique=1.1.6&langue=fr>

notamment la Société Coopérative Simplifiée Agricole Baracadi de Gonaté (SCOOPS CABAG) et environ 1054 cacaoculteurs, ont adhéré au processus de certification.

Dans la Sous-Préfecture de Gonaté, la certification est proposée par deux structures de certification, à savoir : Fairtrade (FT), spécialisée dans la certification des organisations agricoles et Rainforest Alliance (RA) réservée à la certification des cacaoculteurs. Ces certifications ont le privilège de faire bénéficier aux acteurs de la filière, la prime de vente offerte par les chocolatiers et du fonds de financement octroyé par l'exportateur Cargill West Africa (CWA). Cependant, en dépit des résultats prometteurs impulsés par la certification, à savoir : la validation de la production des cacaoculteurs affiliés à la SCOOPS CABAG, la revalorisation de la qualité du cacao, la construction d'infrastructures socio-éducatives, la construction du siège social et des bureaux de la SCOOPS CABAG, la construction et la réhabilitation des pompes hydrauliques villageoises, etc., la réalité du terrain laisse constater que des cacaoculteurs de la localité de Gonaté peinent à s'inscrire dans le projet de certification initié au sein de la SCOOPS CABAG, en collaboration avec l'exportateur CWA. Ainsi cette situation pose-t-elle le problème de la validité de la qualité de l'ensemble de la production cacaoyère dans la Sous-Préfecture de Gonaté et suscite par la même occasion l'interrogation suivante : quelle est l'impact de la certification sur la production, les conditions de vie et de travail des cacaoculteurs affiliés à la SCOOPS CABAG ?

La réponse à cette question renvoie de façon générale à l'analyse de l'impact de la certification sur la qualité de la production cacaoyère, les conditions de vie et de travail des producteurs affiliés à la SCOOPS CABAG. A cet effet, cette étude est sous-tendue par deux approches théoriques à savoir : la théorie du changement social de G. Rochet (1973) et celle de l'adoption et de la diffusion des innovations technologiques. En effet, la théorie du changement social développée par G. Rochet (op.cit.) postule, que le changement social est : « [...] toute transformation observable dans le temps qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de l'histoire » G. Rocher (op.cit.), cité par M-G. Mounier (2005, p.1). En ce qui concerne la théorie de l'adoption et de la diffusion des innovations technologiques, cette contribution s'adosse sur celle développée par P. Doray, J. Niosi et S. Proulx (2015). A partir de ces deux théories, cette étude tente d'analyser l'apport de l'adoption du projet de certification des producteurs et de la SCOOPS CABAG sur l'amélioration de la production et de la qualité du cacao, des conditions de vie et de travail des cacaoculteurs dans la Sous-Préfecture de Gonaté. L'atteinte de cet objectif est sous-tendue par : (i) l'élaboration d'une démarche méthodologique, (ii) la présentation et (iii) la discussion des résultats de l'étude.



1. Considérations méthodologiques

Le volet empirique de cette étude s'est déroulé d'octobre 2023 à avril 2024 dans la localité de Gonaté, une zone de l'ethnie Gouro du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est située à moins d'une trentaine de kilomètres de la ville de Daloa dans la région du Haut-Sassandra. Depuis 2005, Gonaté est érigée en sous-préfecture et constitue une véritable plaque tournante où se développent plusieurs activités commerciales. Aussi le développement de Gonaté est-il sous-tendu par la création de plusieurs grandes plantations de cacao, de café, de la banane plantain, du palmier à huile. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2021), la population de la sous-préfecture de Gonaté est estimée à 44611 habitants, dont 22880 hommes et 21731 femmes. Cette étude est inscrite dans une approche mixte combinant à la fois des données quantitatives et qualitatives. Pour la collecte des données quantitatives, un échantillonnage simple d'un taux de sondage de 20% a été retenu pour la sélection des cacaoculteurs à interroger. En effet, pour une population mère (P_m) estimée à 1054 cacaoculteurs affiliés à la SCOOPS CABAG, au moment du déroulement de l'étude, la population à interroger a été déterminée à partir de la formule suivante : $P_i = P_m \times 20/100$.

$$P_i = 1054 \times 20/100$$

$$P_i = 211 \text{ cacaoculteurs.}$$

Cependant, 106 cacaoculteurs affiliés et 106 non-affiliés, pour des questions de conformité, ont été sélectionnés et interrogés à partir de la technique d'échantillonnage par réseau. A l'aide d'un questionnaire incrémenté sur KoboCollect, les données quantitatives ont été collectées auprès de 212 cacaoculteurs. Outre les cacaoculteurs, des entretiens individuels ont été réalisés auprès de 06 acteurs ressources, à savoir : 02 représentants des cacaoculteurs affiliés, 02 représentants des cacaoculteurs non-affiliés et 02 représentants de la structure chargée de la certification et de l'encadrement des cacaoculteurs. Au total, 218 acteurs exerçant dans la filière cacao de la sous-préfecture de Gonaté ont été interrogés dont : 211 cacaoculteurs pour les données quantitatives et 06 acteurs ressources pour les données qualitatives (cf. tableau n°1).

Tableau n°1 : Récapitulatif des acteurs interrogés

Acteurs de la filière cacao	Outils de collecte des données		Total
	Questionnaire	Guide d'entretien	
Cacaoculteurs affiliés	106	NA	106
Cacaoculteurs non-affiliés	106	NA	106
Responsable de la SCOOPS CABAG	NA	02	02
Responsable cacaoculteurs non-affiliés	NA	02	02
Responsable de la structure d'encadrement	NA	02	02
TOTAL	212	06	218

Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024

La collecte des données quantitatives avec les cacaoculteurs affiliés et les entretiens individuels avec les responsables de la société coopérative se sont déroulés exclusivement au siège de la SCOOPS CABAG. En revanche, les focus groups et les entretiens individuels réalisés auprès des cacaoculteurs non-affiliés se sont déroulés respectivement dans l'enceinte de l'école primaire publique de Gonaté et au domicile des différents responsables. A l'aide du téléphone portable, les focus groups et les entretiens individuels ont été enregistrés avec le consentement des cacaoculteurs et des différents responsables. Les focus groups ont duré en moyenne 1h26mn alors que la durée moyenne des entretiens individuels est évaluée à 39 min.

Après avoir été collectées à partir du logiciel KoboCollect, les données quantitatives ont été importées sur Excel afin d'être apurées et de procéder par la suite à la production des tableaux et des diagrammes avant d'être transposées définitivement sur le logiciel Word pour la présentation et l'analyse des résultats. En ce qui concerne les données qualitatives, elles ont été retranscrites de façon manuelle. Aussi ces données ont-elles fait l'objet d'une analyse de contenu en fonction des thématiques dégagées suivant les objectifs spécifiques de l'étude. Outre l'analyse de contenu, la théorie de l'adoption des innovations technologiques a été mobilisée pour l'analyse des résultats.

2. Présentation des résultats de l'étude

La présentation des résultats de cette étude porte essentiellement sur trois points : (i) la certification des acteurs de la filière cacao et le positionnement de l'agroforesterie comme une réalité sociale à Gonaté, (ii) la certification et la différenciation sociale au sein des cacaoculteurs de Gonaté, (iii) le positionnement



stratégique de la SCOOPS CABAG dans un contexte de transformation des conditions de vie et de travail des cacaoculteurs de Gonaté.

2.1. Certification des acteurs de la filière cacao et positionnement de l'agroforesterie comme une réalité sociale dans la Sous-Préfecture de Gonaté

La SCOOPS CABAG est une entreprise agricole bien structurée et fonctionnelle. Son siège social est à Gonaté. Elle dispose d'un comité de gestion collaborant étroitement avec l'exportateur Cargill West Africa (CWA).



Photo n°1 : Siège social de la SCOOPS CABAG
Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024

La SCOOPS CABAG compte 1054 producteurs certifiés inscrits dans le projet FT initié depuis 2018 et le projet RA, en 2021. Pour être éligible à ces deux certifications, le cacaoculteur doit prouver son statut de propriétaire de plantation de cacao, posséder des documents administratifs attestant de son identité, et avoir une plantation située à au moins 2 km des espaces protégés dans la zone de Gonaté. De ces différents critères, le plus contraignant est celui de la loi relative à l'empiètement des espaces protégés. En réalité, la certification des cacaoculteurs contribue indirectement à la protection et à la préservation des espaces protégés en Côte d'Ivoire. Ainsi la proximité des plantations avec les espaces protégés constitue-t-elle un véritable frein à la certification de plusieurs cacaoculteurs, dont les plantations se retrouvent dans l'emprise des aires protégées de la Sous-Préfecture de Gonaté. Au regard donc des informations susmentionnées, si la quasi-totalité des cacaoculteurs ne sont pas certifiés ou ne sont pas membres de la coopérative, cela est principalement dû à leur degré de proximité avec les espaces protégés de la localité.

Avant 2018, les plantations et les cacaoculteurs étaient enchâssés dans des pratiques culturelles dites archaïques et traditionnelles. Les opérations dédiées à la production et à la vente du cacao étaient quasi portées vers la superficie de l'espace cultivé, la divinisation des pratiques culturelles et autres dimensions ne correspondant à aucune

technicité agricole. Ces différentes pratiques jugées non conventionnelles par les structures techniques agricoles et les acteurs internationaux ont fini par classer et ranger les plantations de cacao non-certifiées dans la catégorie des champs traditionnels ou villageois. Cette distinction sociale entre les plantations a significativement influencé la perception des acteurs nationaux et internationaux de la filière cacao, tant en Côte d'Ivoire qu'au sein de la Sous-Préfecture de Gonaté. En effet, l'introduction de la certification a entraîné des changements significatifs dans l'entretien des plantations, ainsi que dans la production et la commercialisation du cacao dans la Sous-Préfecture de Gonaté. Ces transformations sociales induites par l'adoption des innovations technologiques sont bien perçues par l'ensemble des cacaoculteurs. Pour preuve, les transformations et les mutations sociales induites par la certification des cacaoculteurs et de la coopérative croisent les représentations sociales de la majorité des producteurs, comme en témoignent les données consignées dans le diagramme n°1.

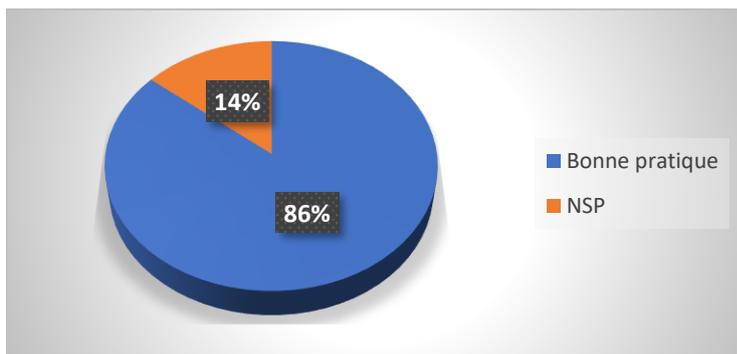


Diagramme n°1 : Répartition des cacaoculteurs selon la perception de la certification
Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024

Les données enregistrées dans le diagramme n°1 révèlent, que 86% des cacaoculteurs de la Sous-Préfecture de Gonaté se représentent mieux la certification du cacao, contre 14%, qui affirment ne pas avoir d'informations sur la question. De prime à bord, ce résultat permet de comprendre, que 36% des cacaoculteurs non affiliés à la SCOOPS CABAG, ni inscrits dans le processus de la certification ont une bonne perception de la certification. La réalité dans la Sous-Préfecture de Gonaté laisse entrevoir, que la rupture opérée avec les méthodes dites traditionnelles et par conséquent l'adoption de la technicité, que propose la certification coïncident avec les représentations symboliques, idéologiques et axiologiques de l'ensemble des cacaoculteurs. Ce point de vue est succinctement étayé par les propos de Monsieur T.S., cacaoculteur affilié à SCOOPS CABAG, en ces termes : « [...] la nouvelle façon de faire le cacao là, c'est bon qu'avant. C'est vrai que c'est un peu compliqué, mais c'est bon ». Les propos de ce



cacaoculteur sont la preuve de l'amélioration des conditions de travail et des différentes transformations observées dans la production des cacaoculteurs inscrits dans le processus de certification, dans la localité de Gonaté. En effet, ces différents changements qualitatifs et ces transformations sociales sont manifestes à travers la restructuration des plantations et la révision des plans de cacaoyers. L'adoption de cette innovation technologique exige l'intériorisation et l'extériorisation des nouvelles normes culturelles différentes de celles pratiquées, depuis plus de trente années par les cacaoculteurs. « *Façon nouveau patron dit de fait champ là, ça nous mélange un peu au début. Mais un peu, un peu ça va. Champ là même est joli* », précise Monsieur O. D., cacaoculteur affilié. Ainsi la certification impose-t-elle aux cacaoculteurs des séances de formations trimestrielles, par sous localité, dans un champ école paysan de demi hectare, choisi par la coopérative, dans la plantation d'un cacaoculteur de la coopérative. Ces champs écoles sont des lieux de partage de connaissances et d'apprentissage entre les cacaoculteurs et les agents formateurs (cf. tableau n°1).



Photo n°2 : Séance de formation des cacaoculteurs

Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024

Au cours des séances de formation, les cacaoculteurs apprennent la fabrication de compost afin d'éviter l'utilisation de l'engrais chimique, l'entretien quotidien et scientifique des plantations, à travers la taille et l'élagage. Cette pratique permet aux cacaoculteurs d'aérer les plantations d'une part et d'éliminer les branches de cacaoyer inutiles, permettant aux insectes d'attaquer les plans de cacaoyers d'autre part. Compte tenu du réchauffement climatique auquel la planète fait face de nos jours, il est également recommandé aux cacaoculteurs d'observer le respect strict des normes et des exigences liées à la certification. Il s'agit notamment du planting d'arbres à des distances réglementées de 25 mètres, soit 25 pieds d'arbres pour un hectare, de sorte à maintenir l'ombrage sur les cacaoyers. C'est dans cette perspective, que les coopératives certifiées mettent en place des sites de pépinières des arbres d'ombrage.

Selon les exigences de la certification, un hectare doit contenir entre 1300 et 1333 pieds de cacaoyers, plus 25 pieds d'arbres d'ombrage, soit un total maximum de 1358 plans.

En plus des séances de formation, des audits sont effectués de sorte à procéder à des contrôles et à des évaluations afin de juger du niveau de respect des exigences. Aussi le respect des exigences prend-t-il en compte la proscription du travail des enfants non-socialisant dans les plantations de cacao. En dépit des séances de formations et des audits, l'observation des plantations et les informations collectées sur terrain ont permis de constater, que près de 25% des cacaoculteurs certifiés appliquent de moins en moins la pratique de la taille et de l'élagage (cf. diagramme n°2).

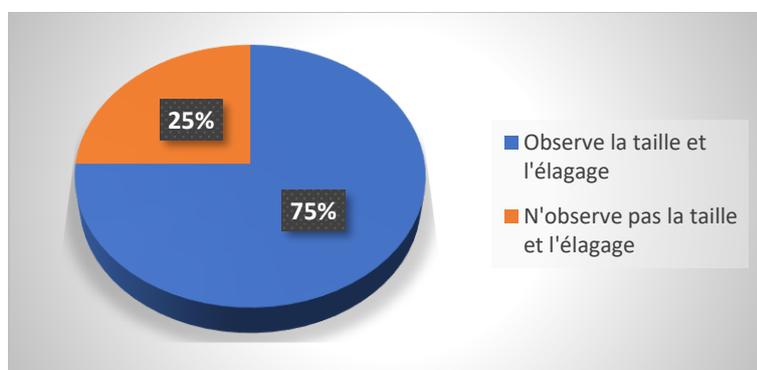


Diagramme n°2 : Répartition des cacaoculteurs selon qu'ils respectent ou non la taille et l'élagage

Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024

Le non-respect de cette pratique est justifié par certains cacaoculteurs (25%) du fait de la forte chaleur occasionnée par les effets de la variabilité climatique. Ainsi faut-il relever, que les cacaoculteurs ont refusent de faire la taille et l'élagage pour éviter que le soleil ne détériore les plans de cacaoyers. Ici, le problème qui se pose est que : selon les exigences de la certification, une plantation moins aérée produit moins qu'une plantation plus aérée. En revanche, dans la crainte de voir les plans de cacao endommagés par le soleil, 25% des cacaoculteurs de la coopérative préfèrent ne pas observer la taille et l'élagage. Cette réalité du terrain permet d'affirmer, que certains cacaoculteurs (25%) de la coopérative procèdent à une adoption sélective de la technicité recommandée par les agents formateurs FT et RA. Bien que difficile dans l'application, du fait des ruptures opérées avec les anciennes pratiques culturelles auxquelles les paysans étaient encastés, depuis plus de trente ans, l'adoption des pratiques culturelles et le respect des exigences recommandées par la certification ont permis de constater un revêtement souhaité au niveau des plans de cacao des cacaoculteurs affiliés.



Hormis la taille et l'élagage, qui sont de moins en moins observées par 25% des cacaoculteurs affiliés à la coopérative, il convient de retenir que la certification de l'organisation CABAG par le certificateur FT et celle des producteurs par le certificateur RA font de l'agroforesterie une réalité sociale observée à 75% par les cacaoculteurs regroupés au sein de la SCOOPS CABAG dans la Sous-Préfecture de Gonaté.

2.2. Certification et différenciation sociale au sein des cacaoculteurs de Gonaté

La certification participe au développement agricole, à la redynamisation des plantations et à la revalorisation du revenu des cacaoculteurs. Elle apporte également une plus-value à la qualité du produit, à l'amélioration de la productivité et à celle de la vie des cacaoculteurs. En effet, « [...] la coopérative travail davantage de sorte à pouvoir mettre les producteurs dans de bonnes conditions ; pour qu'ils aient le courage d'entretenir leur champ et le maintenir en bonne état ; pour avoir une forte productivité et permettre à la coopérative de réaliser des projets communautaires », a fait savoir Monsieur A. B., administrateur de la coopérative CABAG. A ce titre, la certification se présente comme un moyen de sélectivité du cacao produit et de différenciation sociale entre les producteurs de la Sous-Préfecture de Gonaté.

Dans la quête de la commercialisation des produits cacaotiers, la certification permet de commercialiser facilement, avec des avantages financiers liés au cacao dit certifié. En effet, quel que soit le type de cacao : certifié ou non, les deux produits sont vendus au même prix bord champ (1500f CFA pendant la période de l'enquête, avril 2024). Cependant, la différence est constatée au niveau des primes FT et RA, dont ne bénéficient pas les producteurs non-certifiés ou non-affiliés à la coopérative. Ces primes sont reversées chaque trimestre par les chocolatiers (Ferro, Mars, Nestlé, Touris, SACO, etc.) aux producteurs certifiés ou à la coopérative, selon la certification, au prorata du volume de leur production, selon le processus suivant :

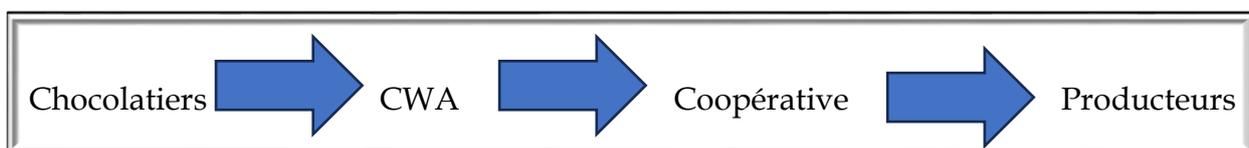


Figure n°1 : Processus de paiement de la prime aux producteurs

Source : Notre enquête, octobre 203-avril 2024

Avec la prime RA, les producteurs et la coopérative perçoivent globalement 70f CFA par kg vendu, soit 35f CFA le kg à chacun. Pour ce qui est de la prime FT, elle varie entre 100 et 170f CFA le kg, selon l'année. Une fois reversée à la coopérative, elle est répartie en quatre parts, pas forcément égales. Les proportions des différentes parts

sont décidées en assemblée générale, dont une partie est destinée aux producteurs, au fonctionnement de la coopérative, aux réalisations communautaires et à l'achat de matériels roulants, des équipements et des intrants pour les producteurs.

Ainsi, la certification participe à l'amélioration des conditions de vie et de travail des cacaoculteurs. En effet, dans le but d'améliorer leurs conditions de travail, la coopérative fournit du matériel roulant (motos, tricycle), des équipements de travail (bottes, gangs, machettes, etc.), des intrants (pépinières, insecticides, etc.) et même des téléphones smartphones aux producteurs affiliés pour les supervisions. Outre les primes FT et RA, il existe d'autres avantages, dont la marge de 80f CFA le kg à l'usine reversée à la coopérative et le prix compensatoire ou le prix différentiel accordé uniquement par le certificateur FT aux producteurs affiliés à la coopérative. Estimé à 2400 dollars américains par tonne, soit 2,4 dollars par kg (1432,8f CFA par kg)⁴, le prix compensatoire ou prix minimum FT permet de reverser aux producteurs le manque à gagner, c'est-à-dire la différence observée par rapport au prix bord champ indiqué par le Conseil Cacao. Pour la campagne, qui a débuté en avril 2024, il n'y a pas eu de compensation de la part du certificateur FT en raison de la supériorité du prix bord champ garanti aux producteurs, fixé par le Conseil Cacao à 1500f CFA le kg, contre 1432,8f CFA le kg pour le prix différentiel FT. En se référant aux différents avantages accordés aux producteurs certifiés et à la coopérative, il y a lieu d'affirmer qu'il existe un traitement différencié des producteurs certifiés et les non-certifiés dans la Sous-Préfecture de Gonaté. Cette différenciation se manifeste tant au niveau des conditions de travail qu'au niveau de l'achat du cacao. Il convient donc de noter, que les avantages liés à la vente du cacao certifié échappent aux producteurs non-affiliés et par conséquent au cacao non-certifié. Ainsi cette étude est-elle parvenue à dégager un traitement différencié entre les acteurs de la filière cacao de la Sous-Préfecture de Gonaté. Vu sous cet angle, cette étude soutient le point de vue selon lequel, la certification du producteur et/ou de la SCOOPS CABAG participe à la catégorisation et à la différenciation des producteurs et du cacao produit dans la Sous-Préfecture de Gonaté. Cette différenciation est perceptible au niveau communautaire, à travers la réalisation de projets socio-professionnels, éducatifs, hydrauliques et religieux.

2.3. Positionnement stratégique de la SCOOPS CABAG dans un contexte d'amélioration des conditions de vie et travail des cacaoculteurs de Gonaté

A partir des différentes primes allouées par les chocolatiers aux producteurs et à la coopérative, la SCOOPS CABAG est parvenue à la réalisation de plusieurs

⁴ Au moment de la rédaction du manuscrit, le 08 avril 2024, un dollar équivalait à 597 f CFA.



infrastructures dans divers domaines, en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la Sous-Préfecture de Gonaté et des conditions de travail des cacaoculteurs certifiés. En effet, au niveau socio-professionnel, elle a procédé à la construction des locaux de son siège social (cf. photo n°1) et à la construction d'un magasin de stockage à Gonaté afin de permettre aux cacaoculteurs affiliés de stocker leurs produits sans qu'ils aient à payer des frais de magasinage. Dans le domaine de l'éducation, la SCOOPS CABAG a procédé à la construction d'un bâtiment de 03 classes et d'un bureau du Directeur dans la localité de Koffikro (cf. photo n°3), afin de donner la chance à tous les enfants de la Sous-Préfecture d'être scolarisés. Au niveau de l'hydraulique, en collaboration avec le partenaire FT, la coopérative a offert une pompe hydraulique à la localité de Léonkro (cf. photo n°4) dans le but de permettre aux populations de cette localité d'avoir accès à de l'eau potable. Au niveau socio-culturel, la CABAG a procédé à la réhabilitation de la mosquée la plus fréquentée par les cacaoculteurs de la Sous-Préfecture de Gonaté.



Photo n°3 : Bâtiment de trois classes, don de la SCOOPS CABAG
Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024



Photo n°4 : Pompe villageoise, don de Fairtrade
Source : Notre enquête, octobre 2023-avril 2024

A travers les différentes actions communautaires menées par la coopérative, la SCOOPS CABAG et ses cacaoculteurs se positionnent dorénavant comme des acteurs privilégiés et incontournables dans le développement économique et social dans la Sous-Préfecture de Gonaté. A ce niveau, les propos de Monsieur N.C., cacaoculteur affilié à la SCOOPS CABAG, résident à Koffikro est assez évocateur quand il affirme ceci : « *Nous, nous sommes devenus comme le gouvernement. On construit des écoles et des pompes villageoises pour les populations. En tout cas cela fait plaisir. On nous remercie chaque jour ici [Koffikro]* ». De par ces différentes actions, la SCOOPS CABAG participe à l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses cacaoculteurs. Aussi la SCOOPS CABAG se -t-elle à l'Etat et aux collectivités territoriales sensés intervenir de

façon exclusive dans les domaines publics de l'éducation et dans l'assistance des populations rurales en eau potable. A contrario, l'inaction de l'Etat et des collectivités territoriales est comblée par les actions communautaires réalisées par la SCOOPS CABAG et son partenaire FT.

3. Discussion des résultats

Le volet de la discussion des résultats porte sur trois points à savoir : (i) la certification comme source de différenciation sociale, (ii) la certification comme moyen de lutte contre la déforestation, (iii) l'adoption des innovations technologiques à l'épreuve du développement local. En effet, les résultats de la présente étude ont montré, que la certification des acteurs de la filière cacao a fait de l'agroforesterie une réalité sociale dans la Sous-Préfecture de Gonaté. Aussi cette étude a-t-elle révélé, que la certification des cacaoculteurs et de la coopérative SCOOPS CABAG a contribué à la catégorisation et à la différenciation sociale des acteurs de la filière cacao, dans la Sous-Préfecture de Gonaté. Avant de confronter ces résultats aux études antérieures, il convient d'élucider d'abord le concept de différenciation sociale. En effet, cette contribution s'inscrit dans la posture empruntée par D. Juteau (2003), qui appréhende la différenciation sociale « [...] comme un processus économique, politique, culturel et normatif qui fonde les catégories sociales liées au sexe, à l'ethnicité, à la « race », à l'âge et à la région »⁵. Partant de ce postulat, le résultat de cette étude rejoint celui de O. Kam et M. Sangaré (2018), qui sont arrivés à la conclusion selon laquelle, la certification des coopératives dans les Départements d'Issia, d'Abengourou et d'Agnibilékrou a contribué à la catégorisation des acteurs de la filière cacao desdites localités. Ainsi ces auteurs expliquent-ils, que : « [...] la certification entraîne des problèmes sociaux tels que la catégorisation des paysans, la stratification économique et sociale. Dans ces conditions, la certification se présente comme une source de fragilisation du tissu social et de la cohésion sociale dans les communautés rurales » (O. Kam et M. Sangaré, op.cit., p.7281). Si dans leurs travaux, O. Kam et M. Sangaré (op.cit.) ont montré, que la certification a contribué à la désintégration de l'ensemble du corps social des cacaoculteurs dans les Départements d'Issia, d'Abengourou et d'Agnibilékrou, huit années après (étude réalisée en 2017 et publiée en 2018), il n'en est pas de même pour les cacaoculteurs de la Sous-Préfecture de Gonaté. Bien au contraire, les avantages liés à la certification, la prise de conscience boostée par l'envie d'opérer un changement social fabriqué par et dans l'espace social, constituent des sources de motivations de la part des cacaoculteurs non-certifiés à s'inscrire dans le processus de certification. A ce sujet, le concept de « propriétés de condition et propriétés de position dans l'espace

⁵ <https://banq.pretnumerique.ca/resources/4ed4f9d10b479f505d0000e6>



social » emprunté à P. Bourdieu (1984) par R. Lenoir (2004, p.385) est révélateur et plein de sens. Partant de ce principe, en intégrant la notion de temps et de l'espace social, la certification ne peut donc pas être perçue comme une source de rupture du corps social au sein des acteurs de la filière cacao de la Sous-Préfecture de Gonaté. Au contraire, celle-ci se positionne dorénavant comme un catalyseur du changement social chez les cacaoculteurs non-certifiés à Gonaté. Ainsi l'attitude des cacaoculteurs non-certifiés de la Sous-Préfecture s'inscrit-elle dans la théorie constructiviste des classes développée par P. Bourdieu (op.cit.)⁶, cité par R. Lenoir (ibidem). La position adoptée par les cacaoculteurs non-certifiés de la Sous-Préfecture de Gonaté est incitative, mobilisatrice et suggestive au changement social.

Le couvert forestier ivoirien, en raison de la politique de l'économie de plantation (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, op.cit.), a bien longtemps été la cible des producteurs des cultures pérennes telles que le palmier à huile, l'hévéa, le café et le cacao ; des exploitants forestiers et des urbanistes. Considérés comme les « leviers » de l'économie ivoirienne, le café et le cacao ont à eux seuls participé à près de 50% de la déforestation en Côte d'Ivoire. La déforestation accrue des forêts ivoiriennes du fait de la cacaoculture est démontrée dans les travaux de A. Carimentrand (2021, p.3) qui précise que : « Le cas de la Côte d'Ivoire est emblématique des dégâts causés par l'expansion de la monoculture de plein soleil basée sur l'exploitation de la forêt ». Sous le poids de la déforestation causée par la cacaoculture, des projets de certification ont été initiés par les chocolatiers et les broyeurs, en collaboration avec les cacaoculteurs et les coopératives afin de limiter l'avancée exponentielle de la déforestation. A cet effet, les pratiques culturelles exigées par la certification FT et RA recommandent une exploitation rationnelle, efficiente et donc scientifique des forêts ivoiriennes de sorte à réduire considérablement les espaces cultivables et œuvrer, par la même occasion, à sauvegarder les espaces protégés.

Les résultats de cette étude abondent donc dans le même sens que ceux des études antérieures réalisées par M. Le Crom et C. Martin (2016) ; F. Amiel, Y. Laurans et A. Muller (2019) ; A. Carimentrand (op.cit.) et bien d'autres auteurs et institutions intervenant dans la filière cacao. Ces auteurs et institutions reconnaissent en substance que la certification des acteurs de la filière cacao est un véritable moyen de la lutte contre la déforestation, d'une part et de la sauvegarde des aires protégées, d'autre part. C'est dans cette perspective, que M. Le Crom et C. Martin (op.cit., p.4) font savoir que : « La mise en place de filières d'approvisionnement et de déforestation nécessite le

⁶Pierre Bourdieu, « Espace social et genèse des "classes" », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 52-53, 1984, pp. 3-14

développement d'outils de traçabilité afin que l'acheteur de cacao tout comme le consommateur final soient assurés que le cacao acheté ne provient pas de zones HCS [Haut Stock de Carbone] ». Cette étude confirme cette approche, illustrée par l'initiative de la SCOOPS CABAG, qui a fourni des smartphones aux cacaoculteurs pour faciliter leur identification et le suivi des coordonnées géographiques des plantations. Outre les zones HCS, subsiste l'approche des hautes valeurs de conservation (HCV). A partir des HCV, « des espèces biologiques, écologiques, sociales et culturelles importantes de notre environnement, telles que les espèces menacées, les berges des rivières ou les sites archéologiques » sont identifiés, gérés et surveillés pour assurer leur maintien au fil du temps⁷.

Dans l'ensemble, il convient de retenir que la certification des acteurs de la filière cacao participe de façon scientifique à la lutte contre la déforestation, dans la Sous-Préfecture de Gonaté. En dehors de l'aspect écologique, la certification des acteurs dans la filière cacao a contribué au repositionnement socio-économique des cacaoculteurs certifiés et par ricochet au développement économique et social de la Sous-Préfecture de Gonaté. Aussi la présente étude est-elle parvenue à montrer qu'il existe un traitement différencié entre les acteurs certifiés et les non-certifiés de la localité. Les avantages nés de la plus-value liée de la vente du cacao certifié a permis à la fois à un repositionnement socio-économique individuel et collectif.

Si le repositionnement individuel est plus ou moins embrigadé par la simplicité et l'humilité des acteurs certifiés, le repositionnement communautaire est plutôt plus perceptible et manifeste. En effet, le repositionnement communautaire est perçu à travers la réalisation des œuvres communautaires par la SCOOPS CABAG, dans la Sous-Préfecture de Gonaté. Dans ces conditions, il convient de retenir que l'adoption de la certification a non seulement contribué à des transformations culturelles ; mais aussi et surtout à l'autonomisation économique de la SCOOPS CABAG et de ses adhérents de sorte à leur permettre d'initier des actions de développement communautaire dans la Sous-Préfecture. Ainsi les résultats de cette étude rejoignent-ils ceux de B. Lévesque (2005), R. Shearmur (2010), A. D. Tsambou et B. F. Kamga (2021) et de P. Fitzgibbon (2022), qui sont parvenus à montrer comment une partie de la plus-value obtenue dans le cadre des activités des entreprises, des coopératives, des mutuelles et des organisations servent à des réalisations communautaires et partant, le développement économique et social de la localité dans laquelle elles sont installées. De nos jours, cette plus-value a pris la dénomination d'économie sociale dont la

⁷ <https://siph.groupesifca.com/developpement-durable/environnement/hcv-et-lutte-contre-la-deforestation>



« contribution [...] au développement économique, social, culturel et environnemental des territoires n'est plus à démontrer », précise P. Fitzgibbon (op.cit., p.4). En s'appuyant sur l'expérience québécoise, l'auteur est arrivé à la conclusion selon laquelle, « l'économie sociale est un véritable laboratoire d'expérimentation d'une société en transformation » (P. Fitzgibbon, op.cit., p.3), comme c'est le cas, avec la SCOOPS CABAG, qui pose des actions publiques pour le bien-être des populations de la Sous-Préfecture de Gonaté.

Conclusion

Cette contribution sur la certification du cacao et la transformation sociale des cacaoculteurs de la SCOOPS CABAG a permis de comprendre que la certification est une réalité sociale observée à près de 75% dans la Sous-Préfecture de Gonaté. A cet effet, l'objectif de l'étude, qui était d'analyser l'impact de la certification sur la qualité de la production cacaoyère, les conditions de vie et de travail des producteurs affiliés à la SCOOPS CABAG a été atteint. Guidée par l'approche mixte, 218 acteurs de la filière cacao de la Sous-Préfecture de Gonaté ont été interrogés. La présente étude est parvenue à montrer que l'adoption de la certification a entraîné un traitement différencié au sein des acteurs de la filière cacao dans cette localité. Cependant, contrairement à d'autres études, comme celle de O. Kam et M. Sangaré (op.cit.), cette recherche conclut que la différenciation sociale observée parmi les cacaoculteurs n'est en aucun cas une source de tensions sociales ni de désorganisation du corps social. Au contraire, elle se positionne comme un levier d'espoir pour le développement économique et social de la Sous-Préfecture de Gonaté. Au regard des avancées technologiques impulsées par la certification des acteurs de la filière du cacao, cette contribution ouvre la porte d'une perspective de recherche axée sur la digitalisation de la vente du cacao dans la Sous-Préfecture de Gonaté.

Références bibliographiques

- Agence Française de Développement (AFD), 2019, Processus de réflexion sur le conseil agricole, Fiche de capitalisation, Les dispositifs de conseil liés à la certification du cacao en Côte d'Ivoire : Rôle du secteur privé, Opération coordonnée par Inter-réseaux, CERFRANCE, CIRAD & IRAM, 18p. https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/05-cirad_conseil_cacao_ci_mep.pdf. Consulté le 14 janvier 2024.
- AMIEL Frédéric, LAURANS Yann, MULLER Alexandre, 2019, Les chaînes de valeur agricoles au défi de la biodiversité : l'exemple du cacao-chocolat, Sciences Po, Iddri, Étude N°05/19, 44p. https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/201910-ST0519-cacao_0_0.pdf. Consulté le 09 avril 2024.
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2014, Etude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA, Sénégal/Dakar, 33p. https://www.bceao.int/sites/default/files/201711/4etude_monographique_sur_la_filiere_cacao_dans_l_uemoa.pdf. Consulté le 12 janvier 2024.
- CARIMENTRAND Aurélie, 2021, Certification du cacao et lutte contre la déforestation, État des lieux sur la déforestation importée et les schémas de certification de l'objectif zéro-déforestation dans la filière cacao, Rapport d'étude pour le CST Forêt, 69p. https://www.cst-foret.org/wp-content/uploads/CST-Foret_rapport-Certification-du-cacao-et-lutte-contre-la-deforestation.pdf. Consulté le 08 janvier 2024.
- CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1985, Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire, Cahier ORSTOM, série sciences humaines, vol. XXI, n°1, pp.63-80. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/19895.pdf. Consulté le 25 janvier 2024.
- DORAY Pierre, NIOSI Jorge et PROULX Serge, 2015, Diffusion de la technologie et des innovations In : *Sciences, technologies et sociétés de A à Z* [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2015 (généré le 01 mars 2024). Disponible sur Internet : <<https://books.openedition.org/pum/4284>>. ISBN : 978-2-8218-9562-1. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pum.4284>. Consulté le 20 mars 2024.
- Fitzgibbon Pierre, 2022, L'innovation sociale au cœur du développement des territoires, Chantier de l'économie sociale, Mémoire, Québec, 18p. <https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/MEMOIRE-SQRI-ChantierES-MAI-2021.pdf>. Consulté le 05 avril 2024.



- JUTEAU Danielle, 2003, La différenciation sociale: modèles et processus, Presses de l'Université de Montréal, Tendances, 299p. <https://banq.prenumerique.ca/resources/4ed4f9d10b479f505d0000e6>. Consulté le 08 avril 2024.
- KAM Oleh et SANGARE Moussa, 2018, Certification des coopératives et stratification sociale dans les communautés cacaoyères en Côte d'Ivoire, International journal of computers and Tehcnology, Volume: 17 Issue: 02, pp.7273-7282.
- KOUANDI Jean Mermoz, 2019, Côte d'Ivoire : La production de cacao passe le cap de 2 millions de tonnes, https://www.sikafinance.com/marches/cote-divoire-la-production-de-cacao-passe-le-cap-de-2-millions-de-tonnes_18141#:~:text=La%20C%C3%B4te%20d'Ivoire%20confirme,2012%20selon%20les%20donn%C3%A9es%20officielles.. Consulté le 17 janvier 2024.
- LE CROM Maden, MARTIN Charlotte, 2016, Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire, Diagnostic traçabilité dans la zone pilote, Salva Terra, 63p. <https://reddplus.ci/wp-content/uploads/2018/11/Diagnostic-tra%C3%A7abilit%C3%A9.pdf>. Consulté le 04 avril 2024.
- LENOIR Remi, 2004, Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu, Sociétés & Représentations 2004/1 (n° 17), Éditions de la Sorbonne, pp.385-396. DOI 10.3917/sr.017.0385. <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2004-1-page-385.htm&wt.src=pdf>. Consulté le 09 avril 2024.
- LEVESQUE Benoît, 2005, Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques, Cahiers du CRISES - Collection Études théoriques - no ET0507, 80p. https://base.socioeco.org/docs/crises_et0507.pdf. Consulté le 07 avril 2024.
- MOUNIER Marie-Geneviève, 2005, La formation des travailleurs sociaux à la croisée des interventions sociales d'insertion et des politiques sociales. Communication 3.3. ANAS, Paris, 4p. https://aifris.eu/03upload/uplolo/cv3449_1860.pdf. Consulté le 11 avril 2023.
- OUATTARA Seydou, 2015, Enjeux de la certification du cacao produit en côte d'ivoire, Revue Canadienne de Géographie Tropicale, Vol. 2(2), pp.43-51. <https://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/wp->

content/uploads/2015/11/Article_4_OUATTARA_Seydou_vol_2_2_2015.pdf. Consulté le 15 décembre 2023.

SHEARMUR Richard, 2010, Innovation et développement territorial ? l'Innovation comme processus (presque) aterritorial, BSGLG, 55, pp.17-27. <https://popups.uliege.be/0770-7576/index.php?id=835&file=1>. Consulté le 08 avril 2024.

TSAMBOU André Dumas et KAMGA Benjamin Fomba, 2021, Adoption d'innovations et productivité des entreprises en Afrique subsaharienne francophone : cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, Revue d'économie industrielle [En ligne], 173 | 1er trimestre 2021, pp.107-160, mis en ligne le 03 janvier 2024, consulté le 11 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/rei/9920> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rei.9920>.

YAO Fulbert Woile, 2023, Côte d'Ivoire : la production de cacao en hausse de 5,85% -Passant à 2,4 millions de tonnes en 2022. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c%C3%B4te-d-ivoire-la-production-de-cacao-en-hausse-de-5-85-/2864764#>. Consulté le 20 décembre 2023.